

2ème Comité de Pilotage du projet « PROTÉGER » - phase 2

Relevé de décisions

Ce document relate les principaux échanges qui ont eu lieu lors du **deuxième Comité de Pilotage du projet « PROTÉGER » - phase 2** qui s'est tenu **mardi 15 décembre 2020** dans les locaux du Parc national de la Guadeloupe (PNG) ; il n'a pas vocation à relater l'intégralité des discussions ayant eu lieu.

Participants :

Les institutions suivantes étaient représentées au COPIL (la liste détaillée des participants est annexée au présent document) :

- Agence régionale de la Biodiversité
- Communauté d'agglomération du Nord Grande Terre (CANGT)
- Communauté d'agglomération Riviera du Levant (CARL)
- Commune de Morne-à-l'eau
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)
- Conseil départemental de la Guadeloupe
- Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL)
- Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE) - Centre Antilles Guyane et Centre Lyon Grenoble Auvergne Rhône-Alpes
- Office de l'Eau
- Parc national de la Guadeloupe (PNG)
- Région Guadeloupe
- UICN via le pole relais zone humide tropicale (PRZHT)
- Université des Antilles (UA)

1. Sujets discutés

Au cours du Comité de Pilotage les thématiques suivantes ont été abordées (**se référer au support de présentation pour le contenu détaillé**) :

- **Présentation du projet « PROTÉGER »**
 - Equipe projet
 - Genèse et phasage du projet « PROTÉGER »
 - Résultats de la phase 1 du projet
 - Objectifs de la phase 2 du projet
- **État d'avancement des travaux de recherche**
 - Objectifs scientifiques
 - Espèces considérées
 - Expérimentations préliminaires
 - Expérimentation « Bouturage »
 - Expérimentation « Plantules »

- **Chantiers pilotes et chantier école**
- **Point financier et gouvernance**
- **Communication**
 - Colloques et publications scientifiques
 - Site internet du projet
 - Stratégie de communication et actions prévues
- **Perspectives 2021**
- **Vers une phase 3 du projet opérationnelle**

2. Discussions en séance

Les échanges en séance se sont articulés autour des thématiques suivantes :

2.1. Choix des espèces et biodiversité

- **Comment les espèces ont-elles été choisies ? Qu'en est-il de la compétitivité avec d'autres espèces exotiques par exemple ?**

Les espèces choisies sont des espèces indigènes, adaptées aux différents milieux du territoire. Des plantes de couverture et pionnières ont été sélectionnées pour garantir une implantation rapide de ces espèces locales, et empêcher la colonisation des chantiers par des espèces exotiques envahissantes.

Sur les chantiers futurs, les densités de bouture vont permettre de s'adapter aux différents contextes locaux. L'entretien réalisé permettra également de garantir une bonne reprise des végétaux et de mettre en place un suivi des espèces.

Il sera opportun de mettre en place des actions de vulgarisation pour justifier le choix de ces espèces et garantir la bonne adhésion au projet des aménageurs et des riverains.

- **Les espèces choisies résistent-elles au crues ? Ne vont-elles pas créer des embâcles dans les rivières ?**

La flexibilité est un des critères de choix des espèces, pour justement leur permettre de résister aux inondations. Sur la question des embâcles, dans les futurs CCTP des chantiers, il sera possible d'indiquer que l'entretien doit comprendre la récupération des déchets végétaux, ou leur débit en petite section dans la rivière pour éviter les embâcles au niveau de certains points sensibles, et réduire ainsi le risque d'inondation, le cas échéant.

- **Certaines espèces font-elles partie des espèces menacées ou sur liste rouge ?**

Les chantiers de génie végétal pourront demander de grands quantités de « matériel végétal », et il ne faudrait pas faire peser des « menaces » en terme de prélèvements sur des espèces dont les populations sont déjà fragilisées. Pour cette raison, les espèces étudiées dans le cadre du projet « PROTEGER » ne sont pas inscrites sur la liste rouge UICN.

Une attention particulière sera par ailleurs portée par la suite pour limiter le prélèvement en milieu naturel ; le développement de partenariat avec des pépiniéristes pourrait être mis en œuvre dans la phase 3 du projet.

- **Les chantiers de génie végétal permettront un gain de biodiversité, existe-t-il des indicateurs de suivi ?**

Dans le cadre des chantiers pilote qui seront réalisés sur la rivière Lézarde, un état des lieux comprenant un inventaire faunistique et floristique a été effectué en amont des travaux. Des suivis post travaux seront également réalisés pour permettre de mesurer et quantifier le bénéfice de ces travaux pour la biodiversité et les écosystèmes.

- **Ces techniques de génie végétal sont elles utilisables sur les zones abritant des espèces exotiques envahissantes (EEE), notamment du bambou ?**

Le génie végétal peut être utilisé sur des zones dégradées, et permet de supprimer les EEE et de les remplacer par des espèces locales.

Ces techniques sont même parfois utilisées dans des opérations de restauration pour contrôler et endiguer le développement d'EEE.

2.2. Avantages du génie végétal (GV)

- **Quels sont les avantages du génie végétal par rapport au génie civil ?**

Du point de vue des aménageurs, les travaux en génie végétal coûtent moins chers que les travaux réalisés avec des technique de génie civil !

La résistance des ouvrages en génie végétal augmente par ailleurs avec le temps, là où la résistance des ouvrages en génie civil va s'estomper au fil des années.

Sans parler des bénéfices pour la biodiversité, les écosystèmes, la qualité de l'eau...

- **Autorisation de travaux en GV**

La DEAL rappelle que ce n'est pas parce que les travaux sont réalisés avec ces techniques douces qu'ils ne doivent pas faire l'objet d'une procédure loi sur l'eau.

Les services Police de l'eau de la DEAL étudieront les demandes de travaux, et le Parc national, grâce à l'expertise développée dans le cadre du projet « PROTEGER », pourra se positionner en assistance technique auprès des services Police de l'eau.

- **Réalisation de digue**

Un inventaire des digues et ouvrages est en cours de réalisation par la DEAL.

Le génie végétal n'a cependant pas vocation à remplacer une digue. Le génie végétal peut en revanche être utilisé dans le cadre de la lutte contre les inondations pour restaurer les ripisylves et leurs fonctionnalités (notamment pour freiner les vitesses des courants). Le génie végétal peut également être utiliser dans les travaux de restauration des écosystèmes et des milieux aquatiques.

2.3. Génie végétal et GEMAPI

- **Comment convaincre des collectivités territoriales de prendre en main la compétence GEMAPI ?**

Le projet « PROTÉGER », et le génie végétal plus spécifiquement, est un outil qui peut permettre la mise en œuvre sur le territoire de cette compétence GEMAPI. L'idée n'est pas de se substituer aux collectivités, mais de leur offrir un outil opérationnel pour appliquer la GEMAPI sur leur territoire. La phase 3 du projet permettra un accompagnement des collectivités avec la mise en place d'actions de formation et de sensibilisation à destination des élus et des techniciens.

- **Quelle est l'appropriation du projet par le territoire ? Comment poser un véritable diagnostic et intervenir en « amont » plutôt qu'en « post-crise » ?**

L'Office de l'eau rappelle le besoin d'être dans une logique plus globale de diagnostic de territoire. Pour permettre un ancrage territorial fort, des moyens financiers devront être mis à disposition des collectivités pour financer ces mesures d'aménagement.

La DEAL indique que dans le cadre de la mise en place de la compétence GEMAPI, des diagnostics de territoire doivent effectivement être établis, pour définir les enjeux de chaque territoire, réaliser des suivis des cours d'eau, définir des zones d'inondation, etc. afin d'établir le meilleur scénario d'aménagement et limiter les inondations. Le génie végétal devient alors un outil dans la mise en œuvre de cette compétence GEMAPI.

A défaut de diagnostic de territoire, le Parc national s'est rapproché des communes adhérentes à la charte de territoire, dans le cadre du renouvellement des conventions d'application de la charte, pour les inviter à mettre en avant des zones de leur territoire sur lesquelles une intervention leur semble nécessaire.

Le Parc national et l'Office de l'eau pourraient travailler à mettre en commun plus de moyens et d'actions, notamment en terme de communication. Le BRGM pourrait être invité aux COPIL « PROTÉGER ».

2.4. Communication et sensibilisation

- **Est-il possible de visiter les chantiers pilote ?**

Dès qu'ils seront mis en œuvre, les membres du Comité de pilotage seront invités à venir voir les chantiers pilotes sur site, prévu pour le mois d'avril 2021.

Dans l'attente, les expérimentations sont en cours sur le site d'INRAE, à Prise d'eau, et les premières excavations de boutures seront réalisées au mois de février 2021. Une journée de présentation des travaux sera organisée pour les membres du Comité de pilotage.

- **Lien avec le rectorat sur la thématique « écodélégués »**

Le Parc national fait partie des signataires de la convention avec le Rectorat sur la formation d'écodélégués. Le projet « PROTÉGER » sera proposé comme support de formation à un panel d'élèves.

- **Comment convaincre les acteurs du territoire ?**

La phase 3 du projet sera une phase de formation et de sensibilisation. Elle aura d'autant plus de poids et d'impact que les chantiers pilotes auront été fructueux. Une communication importante sera à faire sur ces chantiers, qui deviendront les vitrines du génie végétal sur le territoire.

2.5. Divers

- **Existe-t-il des producteurs de géotextile coco sur le territoire ?**

Pas encore... ! Les géotextiles devront effectivement être importés, mais sont nécessaires pour limiter l'érosion du sol à nu lors de la réalisation de chantier de génie végétal pour conforter les berges des rivières. Une nouvelle filière qui pourrait être développée dans les années à venir...

La prochaine rencontre annuelle du Comité de pilotage aura lieu au cours du 2^{ème} semestre 2021.

Annexe : liste des participants au COPIL

Institution	NOM Prénom	Fonction
PNG	SÉNÉ Valérie	Directrice
PNG	MUSQUET Mylène	Directrice adjointe
PNG	ROBERT Marie	Chargée de mission « milieux aquatiques »
PNG	LABBOUZ Lucie	Responsable de la phase 2 du projet « PROTÉGER »
INRAE	TOURNEBIZE Régis	Ingénieur d'études
INRAE	EVETTE André	Ingénieur et chercheur en ingénierie écologique
Université des Antilles	ROUSTEAU Alain	Enseignant chercheur en botanique et phytoécologie tropicale
Région Guadeloupe	VINGADASSALOM Maéva	Chargée de mission prévention du changement climatique et gestion des risques naturels
Région Guadeloupe	NANHOU Chantal	Chef de projet biodiversité
Conseil Départemental	SADJAN Mélissa	Service environnement et développement durable
Agence Régionale Biodiversité	NICOLAS Jean-Sébastien	Préfigurateur
DEAL	GALL Yolande	Responsable d'unité Police de l'eau et des milieux aquatique
DEAL	KUBIK Aude	Chargée de mission EEE – secrétariat du CSRPN
DEAL	LAPEROUSSAZ Céline	Chargée de mission appui aux collectivités GEMAPI
Office de l'Eau	LABAN Dominique	Directeur
Office de l'Eau	NASSO Isabelle	Directrice des Milieux Aquatiques
CANGT	MIRRE Dorris	Chargée de mission Energie / climat
CARL	VAIRAC Johan	Chargé de mission développement durable
Commune de Morne-à-l'eau	DOCAN Linda	Directrice de l'environnement et du développement durable
CAUE	JOSEPH Sonia	Animatrice de la Fonction Conseil Environnement
Pôle Relais zones Humides Tropicales	VANDERSARREN Gaëlle	Coordinatrice du Pôle Relais Zones Humides Tropicales

En jaune, les membres de l'équipe projet « PROTÉGER ».